



Candidature du dossier « Art gnaoui » sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO

Candidature du dossier « Art gnaoui » sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO Le Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO (L'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture) a mis à son ordre du jour la candidature du dossier « Art gnaoui » sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité lors de la quatorzième réunion annuelle dudit comité, laquelle se tiendra du 9 au 14 décembre 2019 à Bogotà en Colombie. L'inscription attendue constituera un couronnement supplémentaire pour le patrimoine national, en général, et pour la musique gnaouie, en particulier, considérée comme héritage musical mondial et de l'Humanité et comme expression symbolique du vivre-ensemble au sein de la diversité ethnique et culturelle de notre pays. Cette inscription aura, en outre, des retombées positives sur la promotion du tourisme culturel au Maroc et permettra à l'art gnaoui de transcender le local et de s'assurer une audience à l'universel. La musique Gnaoua s'ajoutera ainsi à la liste des sept composantes du patrimoine marocain précédemment inscrites sur cette liste. Il s'agit de la place Jamaâ El Fna, le Moussem de Tantan, la diète méditerranéenne, la fauconnerie, le Festival des cerises, le savoir-faire lié à l'arganier ainsi que la danse Taskiwin, retenue sur la liste de sauvegarde urgente. Source web Par min culture